Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

DDTM de l'EURE

PUBLICITE

relative à une demande d'autorisation d'exploiter au titre du

CONTRÔLE DES STRUCTURES des EXPLOITATIONS AGRICOLES

Entrée d'associé sans apport de foncier

conformément aux articles L331-3, D.331-4-1 et R.331-4 du code rural et de la pêche maritime

Demande d'autorisation d'exploiter n° 2026 - 2249

Date de publication : 10/09/2026

Date limite de dépôt des dossiers concurrents-complets- : 11/11/2026

Nom du demandeur : CARDET Jean-Hugues

Les personnes intéressées sont invitées à déposer une candidature concurrente à cette demande auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure, au plus tard le : 11/11/2026.

La demande concurrente devra être complète afin d'être examinée dans les conditions prévues par la réglementation.

Les demandes d'autorisation d'exploiter doivent être déposées auprès de la DDTM de l'Eure. Les formulaires constituant la demande sont téléchargeables sur le site internet des services de l'état : http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture/Baux-Ruraux-Gestion-du-Foncier-Structures/Autorisation-d-Exploiter

CONTACT DDTM 27:

Marie-Cécile HEBRANT / Blandine DUMOULIN
Service Economie Agricole et Territoires Ruraux (SEATR)
Unité Sructures, Aides de crise et Agridiff, GAEC (SAAG)
Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.
Tél: 02.32.29.60.19 / 02.32.29.60.90

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure
Préfecture de l'Eure
CS 20018
1 Avenue du Maréchal Foch
27020 Evreux Cedex

Parcelles objet de la demande d'autorisation d'exploiter de : Monsieur CARDET Jean-Hugues

Propriétaire : CARDET Jean-Hugues
27910 LES HOGUES

Commune - Ancienne commune	*Surf.(ha)*
CHARLEVAL	10,5019

Propriétaire : SCI HEXAGONE
27380 CHARLEVAL

Commune - Ancienne commune	*Surf.(ha)*
CHARLEVAL	0,5375

Propriétaire : SUCCESSION TOMAC
27440 ECOUIS

Commune - Ancienne commune	*Surf.(ha)*
CHARLEVAL	14,6760
TOTAL (ha)	**25,7154**

Date du jour d'affichage en mairie :	**Visa du maire ou de son représentant :**
Date du retrait de l'affichage en mairie (1 mois) :	